

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Numéro du dossier : TC/MBT/2191413/lv

Répertoire : 2019/88632

"ECONOCOM GROUP"

société européenne faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne
à 1050 Bruxelles, Place du Champ de Mars 5

TVA (BE) 0422.646.816 Registre des Personnes Morales Bruxelles, division francophone

REMBOURSEMENT DE LA PRIME D'EMISSION**AUTORISATION D'ACQUISITION D' ACTIONS PROPRES****POUVOIRS**

Ce jour, le vingt et un mai deux mille dix-neuf.

A 1930 Zaventem, Chaussée de Louvain 510/B80.

Devant **Tim CARNEWAL**, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction
dans la société "Berquin Notaires", ayant son siège social à Bruxelles, avenue Lloyd George, 11,

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société européenne faisant
ou ayant fait publiquement appel à l'épargne "**ECONOCOM GROUP**", ayant son siège à 1050
Bruxelles, Place du Champ de Mars 5, ci-après dénommée la "*Société*" ou "*Econocom Group*".

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

La Société a été constituée sous la dénomination "EUROPE COMPUTER SYSTEMS
Belgique" suivant acte reçu par Maître Jacques Possoz, notaire à Bruxelles, le 2 avril 1982, publié
aux Annexes du Moniteur belge du 22 avril suivant, sous le numéro 820-11.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu
par Maître Tim Carnewal, notaire à Bruxelles, le 8 juin 2017, publié aux Annexes du Moniteur
belge du 4 juillet suivant, sous le numéro 17094767.

La Société est immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro
0422.646.816.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE - COMPOSITION DU BUREAU

La séance est ouverte à 12 heures sous la présidence de Monsieur GROSSI Bruno,
domicilié au 13 rue Molitor, 75016 Paris, France.

Les fonctions de secrétaire et de scrutateur sont exercées par Madame TOUZE
Galliane, domiciliée au 68 rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France

VÉRIFICATIONS FAITES PAR LE BUREAU - PRÉSENCES

Le président fait rapport à l'assemblée sur les constatations et vérifications qu'a
opérées le bureau, au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants, en
vue de la constitution de l'assemblée :

1. Convocation des titulaires de titres

Avant l'ouverture de la séance, les justificatifs des avis de convocation parus au
Moniteur belge et dans la presse ont été remis au bureau. Ils seront conservés dans les
archives de la Société. Le bureau a constaté que les dates de parution de ces avis sont les
suivantes :



- le 19 avril 2019 dans le *Moniteur belge* ;
- le 19 avril 2019 dans *La Libre Belgique* ; et
- le 19 avril 2019 dans le *De Morgen*.

Le texte de la convocation, ainsi que les modèles de procuration et les formulaires pour le vote par correspondance ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la Société (<https://finance.econocom.com>) à partir du 19 avril 2019.

Le bureau a également constaté, en prenant connaissance de la copie des lettres envoyées, qu'une convocation a été envoyée par courrier aux détenteurs de titres nominatifs.

Le bureau a en outre constaté, en prenant connaissance de la copie de la lettre adressée au commissaire, qu'une convocation a été envoyée par courrier au commissaire.

Le bureau a finalement constaté, en prenant connaissance d'un extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 14 mars 2019, que les administrateurs de la Société ont renoncé aux formalités de convocation.

2. Vérification des pouvoirs des participants à l'assemblée

Concernant la participation à la présente assemblée, le bureau a vérifié si les articles 28 et 29 des statuts ont été respectés, ce qui a été confirmé par le bureau ; les différentes pièces à l'appui ainsi que les procurations originales seront conservées dans les archives de la Société. Le bureau a ainsi vérifié que les actions appelées à voter à la présente assemblée ont bien été comptablement enregistrées à la date du 7 mai 2019, à vingt-quatre heures (heure belge) et que les actionnaires ont confirmé leur intention d'exprimer leur vote au plus tard le 15 mai 2019.

3. Liste des présences

L'assemblée se compose des actionnaires dont les noms, prénoms ou dénomination sociale et forme juridique, ainsi que le nombre de titres dont chacun d'eux déclare être propriétaire pour les besoins de la présente assemblée, sont mentionnés dans la liste de présence ci-annexée.

En conséquence, la comparution devant le notaire soussigné est arrêtée en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer ; cette liste de présence signée par les membres du bureau qui l'ont reconnue exacte a été revêtue de la mention d'annexe et signée par moi, notaire.

4. Vérification du quorum de présence

Le bureau a constaté qu'il ressort de la liste de présences et le cas échéant des formulaires de vote par correspondance que 166.847.348 actions sur un total de deux cent quarante-cinq millions cent quarante mille quatre cent trente (245.140.430) actions sont représentées.

Le bureau constate que les droits de vote attachés à 17.904.596 actions étaient suspendus à la date d'enregistrement comptable, le 7 mai 2019, à vingt-quatre heures (heure belge), soit du fait que ces actions étaient détenues en nom propre par la Société, soit du fait qu'elles étaient représentatives d'actions anciennement au porteur, actuellement en dépôt auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, conformément aux dispositions légales en la matière.

Le bureau constate que seules les 227.235.834 actions pour lesquelles les droits de vote n'ont pas été suspendus doivent être prises en compte pour le calcul du quorum de présence, conformément à l'article 543, 2° du Code des sociétés.

Le bureau constate que le quorum de présence légal de cinquante pourcent (50%) des actions est dépassé. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et statuer sur l'ordre du jour.



ORDRE DU JOUR
ORDRE DU JOUR ET PROPOSITION DE DÉCISIONS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE

1. Remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré, conformément aux articles 612 et 613 du Code des sociétés, à hauteur de 0,12 euro par action.

Proposition de résolution :

Proposition de rembourser la prime d'émission assimilée à du capital libéré, conformément aux articles 612 et 613 du Code des sociétés, en ce compris les actions détenues en propre par la Société, par prélèvement sur le compte indisponible « prime d'émission », à hauteur de 0,12 euro par action existant à la date de détachement du coupon. Le détachement du coupon donnant droit au remboursement interviendra à l'issue d'une période de deux mois suivant la publication de la présente décision au Moniteur Belge. La mise en paiement du coupon interviendra postérieurement au détachement du coupon, conformément à l'article 613 du Code des sociétés.

2. Autorisation donnée au conseil d'administration d'acquérir des actions propres conformément à l'article 620 du Code des sociétés et à l'article 7:215 du nouveau Code des sociétés et des associations et modification, par conséquent, de l'article 12 des statuts de la Société.

Proposition de résolution :

Proposition d'autoriser le conseil d'administration, pour une période de cinq ans à partir de la date d'adoption de la présente résolution par l'assemblée générale des actionnaires, à acquérir des actions de la société Econocom Group, dans une limite de 20% du nombre d'actions émises, au prix unitaire de minimum 2 euros et maximum 10 euros. L'autorisation ainsi renouvelée se substituera, à partir de la date d'adoption de la présente résolution par l'assemblée générale des actionnaires, à l'autorisation existante conférée par l'assemblée générale du 20 mai 2014.

Ces autorisations s'étendent aux acquisitions d'actions de la société par une ou plusieurs filiales directes de celle-ci, au sens des dispositions légales relatives à l'acquisition d'actions de leur société mère par des sociétés filiales.

Proposition de modifier l'article 12 des statuts.

3. Pouvoirs.

Proposition de résolution :

Proposition de (i) déléguer les pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à chacun des administrateurs délégués d'Econocom Group SE, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et pour procéder aux formalités de publicité y afférentes, de (ii) déléguer des pouvoirs au notaire instrumentant et à ses préposés, agissant séparément, pour l'établissement du texte coordonné des statuts de la Société et aux fins d'assurer les diverses formalités, et de (iii) donner procuration à Maître Nicolas de Crombrughe et Maître Lorraine Vercauteren ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats NautaDutilh, situé à 1000 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 120, avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la société.

MODALITES DU SCRUTIN

Le président invite ensuite les actionnaires à passer au vote sur chacune des propositions de décisions qui figurent à l'ordre du jour.

Il rappelle que chaque action donne droit à une voix, conformément à l'article 33 des statuts. Il rappelle également que seuls les actionnaires présents ou ayant exprimé leur vote par correspondance et les mandataires d'actionnaires peuvent prendre part au vote.

Le président rappelle également que :



- pour que la proposition de décision relative au point 1 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire soit valablement adoptée, les actionnaires exprimant leur vote à la réunion, en personne ou par mandataire, doivent représenter la moitié au moins du capital social et la proposition doit recueillir les **trois quarts** des voix, conformément à l'article 558 du Code des sociétés ;
- pour que la proposition de décision relative au point 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire soit valablement adoptée, les actionnaires exprimant leur vote à la réunion, en personne ou par mandataire, doivent représenter la moitié au moins du capital social et la proposition doit recueillir les **quatre cinquièmes** au moins des voix, conformément à l'article 559 *juncto* l'article 620, §1^{er}, alinéa 1, 1° du Code des sociétés.
- pour que la proposition de décision relative au point 3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire soit valablement adoptée, la proposition doit recueillir la **moitié plus un** des votes exprimés, conformément au Code des sociétés.

QUESTIONS

Conformément à l'article 32 des statuts et l'article 540 du Code des sociétés, le président invite les participants qui le souhaitent à poser les questions que les points figurant à l'ordre du jour appelleraient de leur part.

Avant de passer la parole à l'audience, le président expose qu'aucun actionnaire n'a fait usage de la possibilité de poser des questions préalablement et par écrit comme prévu par l'article 540 du Code des sociétés.

Aucun actionnaire n'a posé de question.

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Remboursement de prime d'émission.

L'assemblée décide de rembourser la prime d'émission assimilée à du capital libéré, conformément aux articles 612 et 613 du Code des sociétés, en ce compris les actions détenues en propre par la Société, par prélèvement sur le compte indisponible « prime d'émission », à hauteur de 0,12 euro par action existant à la date de détachement du coupon. Le détachement du coupon donnant droit au remboursement interviendra à l'issue d'une période de deux mois suivant la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge. La mise en paiement du coupon interviendra postérieurement au détachement du coupon, conformément à l'article 613 du Code des sociétés.

L'assemblée prend acte que cette réduction de la prime d'émission sera imputée en priorité sur le capital fiscal réellement libéré. Conformément à l'article 18 du Code des Impôts sur les Revenus, l'assemblée prend acte que 58,97% du montant total serait fiscalement imputé sur le capital fiscal libéré et 41,03% du montant total serait fiscalement imputé sur les réserves taxées et les réserves exonérées incorporées au capital, étant entendu que l'imputation sur les réserves est censée porter exclusivement, en premier lieu sur les réserves taxées incorporées au capital, ensuite sur les réserves taxées non incorporées au capital et enfin sur les réserves exonérées incorporées au capital.

L'assemblée décide ensuite que cette réduction de la prime d'émission s'effectuera par remboursement en espèces d'un montant égal au montant de la réduction de la prime d'émission aux actionnaires proportionnellement à leur possession d'actions dans la Société.



Exposé du notaire instrumentant

Au moment de la création de la prime d'émission, il a été prévu que la prime d'émission constituera pour les tiers une garantie identique au capital. Par conséquent, l'article 613 du Code des Sociétés s'appliquera dans le cadre de la réduction de la prime d'émission approuvée ci-dessus.

Le notaire instrumentant éclaire les actionnaires sur les dispositions de l'article 613 du Code des sociétés, qui prévoit qu'en cas de réduction réelle du capital, les créanciers dont la créance est née antérieurement à la publication aux Annexes du Moniteur belge de cette décision de réduction du capital, ont le droit d'exiger, dans les deux mois après ladite publication, une sûreté pour les créances non encore échues au moment de cette publication et pour les créances faisant l'objet d'une réclamation introduite en justice ou par voie d'arbitrage avant l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la réduction de capital. La Société peut écarter cette demande en payant la créance à sa valeur, après déduction de l'escompte.

Aucun remboursement aux actionnaires dans le cadre de la réduction de la prime d'émission précitée ne pourra être effectué aussi longtemps que les créanciers, ayant fait valoir leurs droits dans le délai de deux mois visé ci-dessus, n'auront pas obtenu satisfaction, à moins qu'une décision judiciaire exécutoire n'ait rejeté leurs prétentions à obtenir une garantie, conformément à l'article 613 du Code des sociétés.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

166.847.348

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 68%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 166.847.348

dont

POUR	166.847.348
CONTRE	/
ABSTENTION	/

DEUXIEME RESOLUTION : Autorisation donnée au conseil d'administration d'acquérir des actions propres et modification de l'article 12 des statuts.

Autorisation

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration, pour une période de cinq ans à partir de la date d'adoption de la présente résolution par l'assemblée générale des actionnaires, à acquérir des actions de la société Econocom Group, dans une limite de 20% du nombre d'actions émises, au prix unitaire de minimum 2 euros et maximum 10 euros. L'autorisation ainsi renouvelée se substituera, à partir de la date d'adoption de la présente résolution par l'assemblée générale des actionnaires, à l'autorisation existante conférée par l'assemblée générale du 20 mai 2014.

Ces autorisations s'étendent aux acquisitions d'actions de la société par une ou plusieurs filiales directes de celle-ci, au sens des dispositions légales relatives à l'acquisition d'actions de leur société mère par des sociétés filiales.

Modification de l'article 12 des statuts de la Société

L'assemblée décide par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 12 des statuts de la Société comme suit :

"Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2019, le conseil d'administration a été autorisé à acquérir des actions de la société, dans une limite de 20% du



nombre d'actions émises, au prix unitaire de minimum 2 euros et maximum 10 euros. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à compter de la date de la décision de l'assemblée générale du 21 mai 2019.

Ces autorisations s'étendent aux acquisitions d'actions de la société par une ou plusieurs filiales directes de celle-ci, au sens des dispositions légales relatives à l'acquisition d'actions de leur société mère par des sociétés filiales."

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

166.847.348

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 68%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 166.847.348

dont

POUR	144.038.251
CONTRE	22.787.298
ABSTENTION	21.799

TROISIEME RESOLUTION : Pouvoirs.

L'assemblée décide de (i) déléguer les pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à chacun des administrateurs délégués d'Econocom Group SE, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et pour procéder aux formalités de publicité y afférentes, de (ii) déléguer des pouvoirs au notaire instrumentant et à ses préposés, agissant séparément, pour l'établissement du texte coordonné des statuts de la Société et aux fins d'assurer les diverses formalités, et de (iii) donner procuration à Maître Nicolas de Crombrugge et Maître Lorraine Vercauteren ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats NautaDutilh, situé à 1000 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 120, avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la société.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

166.847.348

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 68%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 166.847.348

dont

POUR	163.365.577
CONTRE	3.481.771
ABSTENTION	/

CLAUSES FINALES NOTARIALES

INFORMATION – CONSEIL

Les actionnaires, le cas échéant représentés comme dit ci-avant, déclarent que le notaire les a entièrement informés sur leurs droits, obligations et charges découlant des actes juridiques dans lesquels ils sont intervenus et qu'il les a conseillés en toute impartialité.

DROIT D'ECRITURE

Le droit d'écriture s'élève à nonante-cinq euros (95,00 EUR).

LECTURE

Le présent procès-verbal a été lu intégralement pour ce qui concerne les mentions visées à l'article 12 alinéa 1 et 2 de la loi organique du notariat et les modifications apportées au projet d'acte communiqué préalablement.



L'acte entier a été commenté par le notaire.

IDENTITE

Le notaire confirme le nom, prénoms, date et lieu de naissance et domicile des comparants au vu de leur carte d'identité.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

L'assemblée est clôturée.

DONT PROCES-VERBAL

Dressé lieu et date que dessus.

Après lecture partielle et commentée de l'acte, le président ainsi que le secrétaire, exerçant également la fonction de scrutateur, et moi, notaire, avons signé.

Suivent les signatures.

Délivrée avant enregistrement ;

- soit, en application de l'art. 173, 1 bis du Code des Droits d'Enregistrement en vue du dépôt au greffe du tribunal de commerce conformément art. 67 du Code des sociétés;

- soit, en application de la décision administrative d.d. 7 juin 1977, nr. E.E. / 85.234.

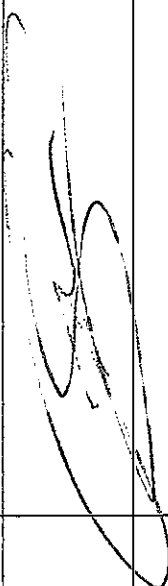
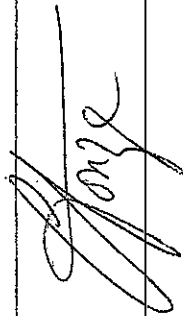



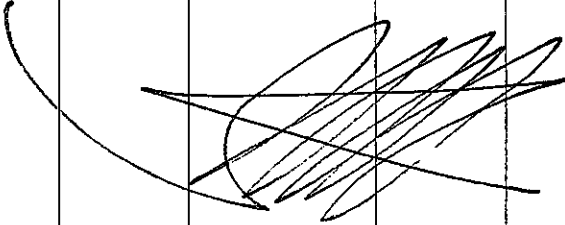
ECONOCOM GROUP SE
Société européenne
Place du Champ de Mars 5
1050 Bruxelles

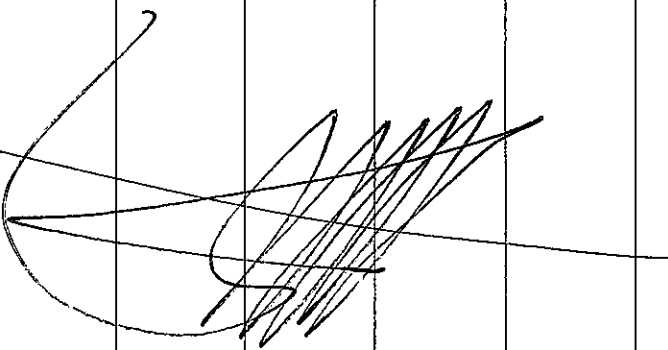
RPM (Bruxelles) 0422.646.816

(ci-après la "Société")

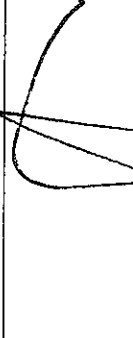
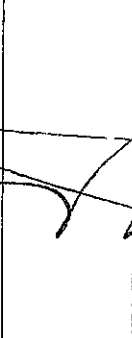


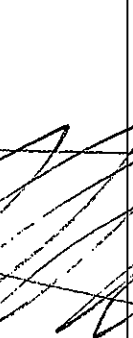
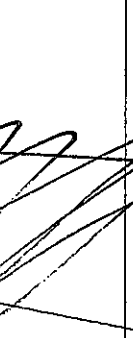
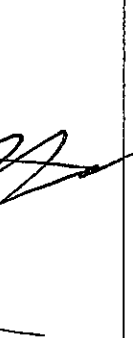

LISTE DES PRÉSENCES
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 21 MAI 2019

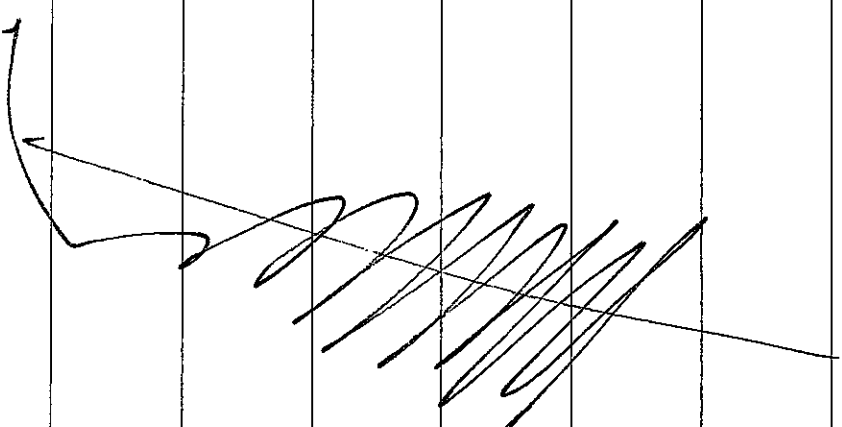
	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
*	Fabien Pierre	32 (actions nominatives)		
	Pietro Nuotatore	128 (actions nominatives)		
*	Gailliane Touze	15.000 (actions nominatives)		
	K. Peeters	1		

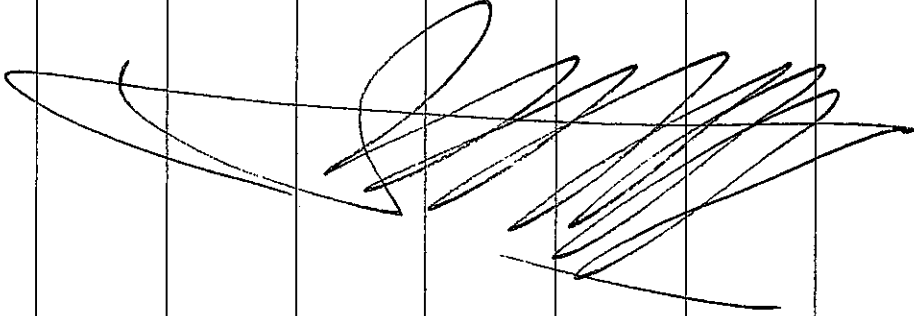
	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	Jean-Paul Defauw	100		
✓	Jean-Pierre Butaye	1		
	Bruno Grossi	1.441.300 (dont 941.300 actions nominatives)		
	Rafi Kouyoumdjian	1.370.000	Bruno Grossi	
	Econocom International B.V.	88.772.909 (dont 59.531.744 actions nominatives)	Bruno Grossi	
	Salim Azzi	2.160 (actions nominatives)	Bruno Grossi	
	Soc de Gestion et Participation du Val (VALGEST)	4.037.462	Bruno Grossi	

	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	Vincent Wajs	992.522	Bruno Grossi	
	Véronique di Benedetto	204.814 (actions nominatives)	Bruno Grossi	
	SCI Dion Bouton	550.000	Bruno Grossi	
	Caceis Bank	506.350	Bruno Grossi	
	Deutsche Bank AG Amsterdam	5.545.608	Bruno Grossi	
	Jean-Philippe Roesh	900.000	Bruno Grossi	
	Butler Industries	210.956	Bruno Grossi	
	Butler Industries Benelux	13.067.135	Bruno Grossi	

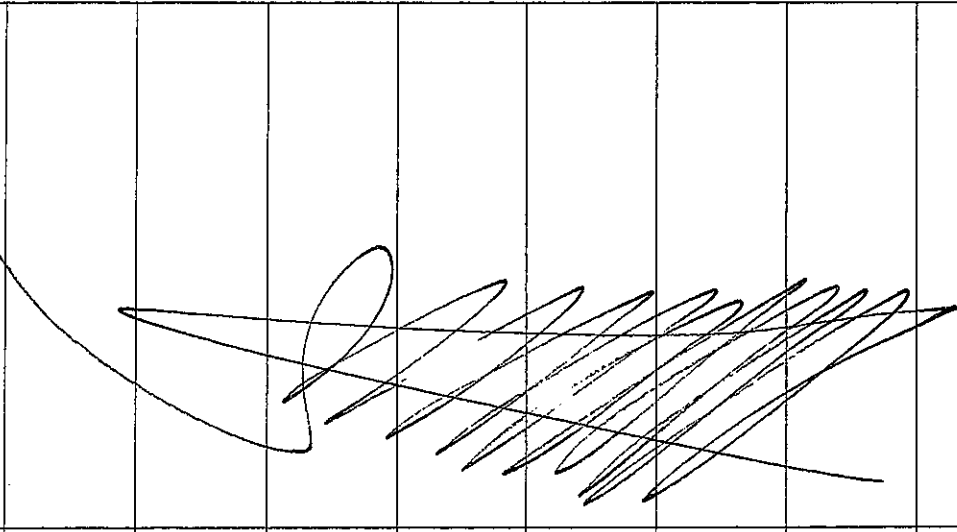
	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	FCP CIC Obligations (représenté par CM CIC Titres)	3.584	Bruno Grossi	
	CIPAV OFI Convertibles (représenté par Société Générale Securities Services)	263.388	Bruno Grossi	
	OFI Fund - Global Convertible Bond (représenté par Société Générale Securities Services)	84.143	Bruno Grossi	
	Stewardship Foundation (représenté par BNY Mellon)	1.221	Bruno Grossi	
	Advanced Series Trust (représenté par BNY Mellon)	7.861	Bruno Grossi	
	UMC Benefit Board Inc (représenté par BNY Mellon)	6.584	Bruno Grossi	
	Public Employees Retirement Association (représenté par BNY Mellon)	1	Bruno Grossi	
	Indiana Public Retirement System (représenté par BNY Mellon)	3.536	Bruno Grossi	

	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	Bell Atlantic Master Trust (représenté par BNY Mellon)	25.219	Bruno Grossi	
	Pension Reserves Investment Trust (représenté par BNY Mellon)	24.888	Bruno Grossi	
	Stichting Pensioenfond Horeca & Catering (représenté par BNY Mellon)	13.969	Bruno Grossi	
	Ensign Peak Advisors Inc. (représenté par BNY Mellon)	164.486	Bruno Grossi	
	Ensign Peak Advisors Inc. (représenté par BNY Mellon)	132.548	Bruno Grossi	
	Alaska Permanent Fund Corporation (représenté par BNY Mellon)	185	Bruno Grossi	
	USBK TR QKR GLBL TAC All Fund (représenté par BNY Mellon)	148.149	Bruno Grossi	
	Allegheny County Retire Board (représenté par BNY Mellon)	4.684	Bruno Grossi	




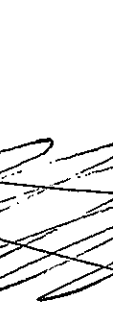

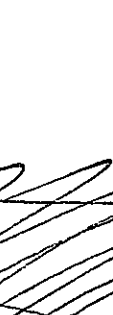
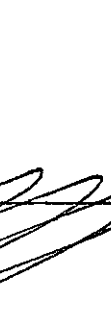

	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	AXA RB Vie Group (représenté par BNY Mellon)	950.376	Bruno Grossi	
	Fidelity Concord Street Trust (représenté par BNY Mellon)	100.534	Bruno Grossi	
	The Anadarko Petroleum Corporation (représenté par BNY Mellon)	10.780	Bruno Grossi	
	Deutsche X-Trackers MSCI EMU Hedged Equity ETF (représenté par BNY Mellon)	785	Bruno Grossi	
	Wespeth Funds Trust (représenté par BNY Mellon)	94.586	Bruno Grossi	
	Wespeth Funds Trust (représenté par BNY Mellon)	731	Bruno Grossi	
	Invesco Strategic Developed EX-US Small Company ETF (représenté par BNY Mellon)	1.444	Bruno Grossi	
	Vanguard European Stock Index Fund (représenté par BNY Mellon)	13.182	Bruno Grossi	



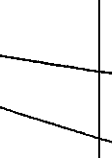
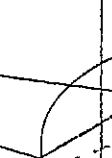

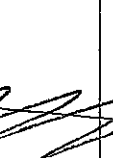


	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	Vanguard FTSE All-World Ex-Us Small Capital Index Fund (représenté par BNY Mellon)	98.813	Bruno Grossi	
	Advanced Series Trust (représenté par BNY Mellon)	1.094	Bruno Grossi	
	Invesco FTSE Developed Markets (représenté par BNY Mellon)	15.329	Bruno Grossi	
	Powershares FTSE RAFI Developed Europe Mid-Small Fund (représenté par BNY Mellon)	3.124	Bruno Grossi	
	Highland Equity Fund (représenté par BNY Mellon)	295.418	Bruno Grossi	
	Highland Collective Investment Trust (représenté par BNY Mellon)	177.664	Bruno Grossi	
	Legal and General Assurance (Pension Management) (représenté par Citibank Europe plc)	34.096	Bruno Grossi	
	Legal and General Collective Investment Trust (représenté par Citibank Europe plc)	3.522	Bruno Grossi	

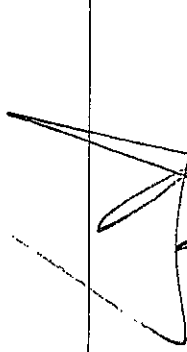
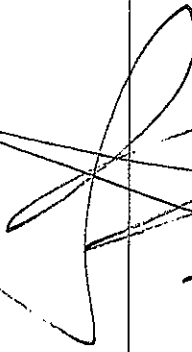
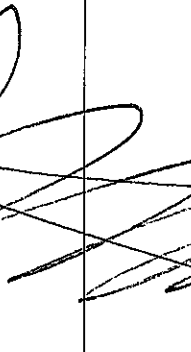
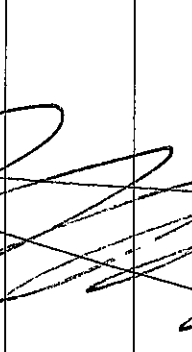
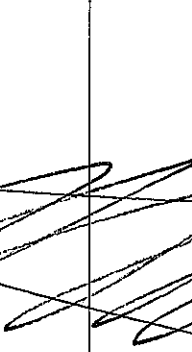
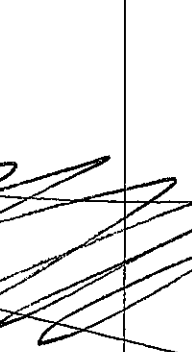
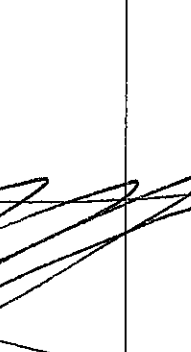

	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	UBS Fund Management (CH) AG (représenté par Citibank Europe plc)	21.096	Bruno Grossi	
	UBS (CH) Institutional Fund - Equities Global Small Cap Passive II (représenté par Citibank Europe plc)	5.680	Bruno Grossi	
	Government of Norway (représenté par Citibank Europe plc)	936.570	Bruno Grossi	
	China Investment Corporation (représenté par BNP Paribas Securities Services)	68.955	Bruno Grossi	
	Cornerstone Advisors Global Public Equity Fund (représenté par BNP Paribas Securities Services)	9.190	Bruno Grossi	
	Sei Trust Company for the benefit of Fisher (représenté par BNP Paribas Securities Services)	425.521	Bruno Grossi	
	Vanguard Investment Series plc (représenté par BNP Paribas Securities Services)	45.040	Bruno Grossi	
	Fidelity Salem Street Trust (représenté par BNP Paribas Securities Services)	8.036	Bruno Grossi	

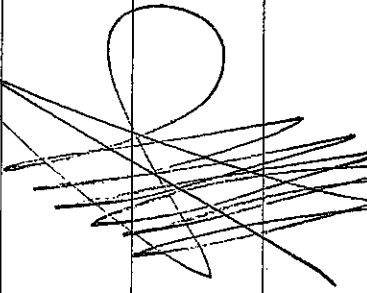

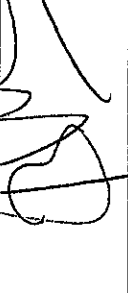
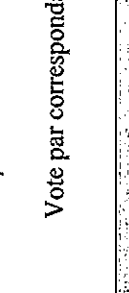

	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	Fidelity Concord Street Trust (représenté par BNP Paribas Securities Services)	1.697.319	Bruno Grossi	
	Schwab Fundamental International Small Company Index Fund (représenté par BNP Paribas Securities Services)	13.961	Bruno Grossi	
	Banque Degroof Petercam Lux SA (représenté par BNP Paribas Securities Services)	97.000	Bruno Grossi	
	BNP B Pension Balanced (représenté par BNP Paribas Securities Services)	877.636	Bruno Grossi	
	Metropolitan-Rentrastro Growth (représenté par BNP Paribas Securities Services)	271.291	Bruno Grossi	
	BNP Paribas B Pension Growth (représenté par BNP Paribas Securities Services)	164.745	Bruno Grossi	
	BNP Paribas B Pension Stability (représenté par BNP Paribas Securities Services)	79.038	Bruno Grossi	
	AXA France IARD (représenté par BNP Paribas Securities Services)	1.794.832	Bruno Grossi	

	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	AFV AG Prévoyance (représenté par BNP Paribas Securities Services)	848.200	Bruno Grossi	
	Maignon Actions Euro (représenté par BNP Paribas Securities Services)	2.525.000	Bruno Grossi	
	CDC Entreprises Valeurs Moyennes SAS (représenté par BNP Paribas Securities Services)	1.402.908	Bruno Grossi	
	CDC Entreprises Valeurs Moyennes SAS (représenté par BNP Paribas Securities Services)	7.779.181	Bruno Grossi	
	Stichting Pensioenfonds voor Huisartsen (représenté par BNP Paribas Securities Services)	9.586	Bruno Grossi	
	Morgan Stanley Investment Funds (représenté par BNP Paribas Securities Services)	686	Bruno Grossi	
	Morgan Stanley Investment Funds (représenté par BNP Paribas Securities Services)	11.003	Bruno Grossi	
	Flexshares Morningstar Developed Markets (représenté par BNP Paribas Securities Services)	65.263	Bruno Grossi	

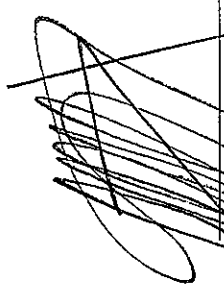
	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	Abu Dhabi Retirement Pensions and Benefits (représenté par BNP Paribas Securities Services)	6.010	Bruno Grossi	
	Vanguard International Small Companies Index Fund (représenté par BNP Paribas Securities Services)	12.278	Bruno Grossi	
	Public Employees Retirement System of Ohio (représenté par BNP Paribas Securities Services)	1	Bruno Grossi	
	Public Employees Retirement System of Ohio (représenté par BNP Paribas Securities Services)	1	Bruno Grossi	
	Vanguard ESG International Stock ETF (représenté par BNP Paribas Securities Services)	3.447	Bruno Grossi	
	Vanguard Fiduciary Trust Company (représenté par BNP Paribas Securities Services)	49.019	Bruno Grossi	
	Vanguard Total International Stock Index (représenté par BNP Paribas Securities Services)	1.853.789	Bruno Grossi	
	City of Philadelphia Public Employees Retirement System (représenté par BNP Paribas Securities Services)	5.614	Bruno Grossi	

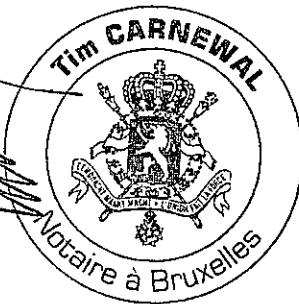
	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	Blackrock Institutional Trust Company (représenté par BNP Paribas Securities Services)	131.293	Bruno Grossi	
	MSCI World Small Cap Equity ESG (représenté par BNP Paribas Securities Services)	4.417	Bruno Grossi	
	Washington State Investment Board (représenté par BNP Paribas Securities Services)	5.146	Bruno Grossi	
	Blackrock Institutional Trust Company (représenté par BNP Paribas Securities Services)	17.421	Bruno Grossi	
	Blackrock Institutional Trust Company (représenté par BNP Paribas Securities Services)	248.063	Bruno Grossi	
	Blackrock Institutional Trust Company (représenté par BNP Paribas Securities Services)	28.322	Bruno Grossi	
	Onepath Global Shares - Small Cap (représenté par BNP Paribas Securities Services)	10.490	Bruno Grossi	
	Degroof Petercam Asset Management (représenté par BNP Paribas Securities Services)	155.000	Bruno Grossi	


	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	Degroof Petercam Asset Management (représenté par BNP Paribas Securities Services)	1.361.236	Bruno Grossi	
	DPAM Invest B (représenté par BNP Paribas Securities Services)	542.302	Bruno Grossi	
	DPAM Invest B (représenté par BNP Paribas Securities Services)	750.000	Bruno Grossi	
	DPAM Invest B (représenté par BNP Paribas Securities Services)	303.301	Bruno Grossi	
	DPAM Invest B (représenté par BNP Paribas Securities Services)	10.000	Bruno Grossi	
	DPAM Invest B (représenté par BNP Paribas Securities Services)	53.270	Bruno Grossi	
	CFP Trust (représenté par BNP Paribas Securities Services)	23.704	Bruno Grossi	
	Kabouter Fund I QP LLC (représenté par BNP Paribas Securities Services)	2.143.156	Bruno Grossi	

	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	Kabouter Fund II LLC (représenté par BNP Paribas Securities Services)	1.234.812	Bruno Grossi	
	Kabouter International Opportunities Fund II, LLC (représenté par BNP Paribas Securities Services)	17.533.624	Bruno Grossi	
	Kabouter International Mission Fund LLC (représenté par BNP Paribas Securities Services)	540.722	Bruno Grossi	
✶	NHS SIF - KEREON (représenté par André Martens)	105.000		
✶	NHS SIF - KEREON (représenté par Luc Blancquaert)	105.000		
	Value Square Fund	131.000	/	Vote par correspondance
	Total	166.847.571		
		sur un nombre total de 245.140.430 actions dont 227.235.834 actions disposant du droit de vote		

Les membres du bureau :


Bruno Grossi
Président




A. Fauze
Secrétaire

Cette expédition est délivrée, avant enregistrement, dans le seul but d'être déposée au Greffe du Tribunal de commerce.

POUR EXPÉDITION CONFORME

M. COL(LEN)
RÔLE(S)